



Document d'Information Communal sur
les RISQUES MAJEURS
À PONT-SAINT-ESPRIT DICRIM



La commune de Pont-Saint-Esprit s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire.

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace. Cette information est déclinée dans un document dénommé "DICRIM" dont vous trouverez ci-après une synthèse. Le territoire communal est exposé aux inondations causées par les débordements du Rhône, de l'Ardèche, par des ruissellements sur de nombreuses voiries, ainsi que par l'éventuelle rupture partielle ou totale du barrage de Villefort. Il est également soumis à un risque d'accident de transport de matières dangereuses, un risque nucléaire avec le site de Tricastin, un risque d'incendies, de mouvement de terrain et sismique.

LA PRÉVENTION, NOTRE PRIORITÉ

Le Plan Communal de Sauvegarde date de 2007 et nous l'avons actualisé en 2012. Ce plan, qui est une obligation réglementaire pour la commune, vise à préserver la sécurité des habitants et à protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Il a pour objectif de définir les mesures de prévention et de sauvegarde prises pour faire face à cette situation de crise.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), a été mis à jour et présente les zones concernées par les différents risques. Pour chacun de ces risques, il rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation survenait sur la commune.

En de telles circonstances, calme, sang-froid, vigilance et entraide sont nécessaires : ne l'oublions pas ils peuvent sauver des vies !

Roger CASTILLON
Maire de Pont-Saint-Esprit

SOMMAIRE

Les risques identifiés sur la commune de Pont-Saint-Esprit



P3-7

Risques

**INONDATION
RUISSÈLEMENT
RUPTURE DE BARRAGE**



P8-9

Risque

FEU DE FORÊT



P10-11

Risque

SISMIQUE



P12-13

Risque

**MOUVEMENT
DE TERRAIN**



P14-15

Risque

NUCLÉAIRE



P16-17

Risque

**TRANSPORT
DE MATIÈRES
DANGEREUSES**



P18-19

Risques

MÉTÉOROLOGIQUES
Tempête • Neige-verglas
Canicule • Grand froid



P20

PRATIQUE

▶ Liens Internet utiles
▶ En cas de crise
▶ Démarches
d'indemnisation



LE RISQUE INONDATION

PAR LE RHÔNE ET L'ARDÈCHE

Les risques d'inondation sur la commune de Pont-Saint-Esprit sont liés à la présence du Rhône et de l'Ardèche dont la confluence est située sur le territoire communal.

- Les crues du Rhône inondent tout d'abord les terres de Beauchamp sur l'est du territoire. Si la crue s'aggrave, les quais de Luynes, Bonnefoy Sibour et les bas quartiers de la ville s'inondent, par débordement par-dessus la digue.
- Les crues de l'Ardèche affectent le nord du territoire communal et plus précisément les Terres de la Martine. Les apports de l'Ardèche ont également pour incidence d'augmenter rapidement le niveau du Rhône dans un laps de temps réduit.

MESURES DE SAUVEGARDE

La gestion communale du risque inondation est fondée sur la mobilisation progressive des moyens humains et matériels.

Un plan d'actions est enclenché en fonction du risque et de l'importance de la situation à gérer.

LE PLAN D' ACTIONS INONDATION

A noter la présence de deux échelles sur la commune, échelle Moulin du Major (échelle de lecture vigicrues) et quai de Luynes. L'échelle du quai de Luynes est inférieure de 2,40 mètres à celle du Moulin du Major.

PRÉ-ALERTE

Ce niveau est enclenché à 6,90 m à l'échelle Moulin du Major (4,50 m quai de Luynes). Des agents municipaux se mobilisent pour manipuler les vannes de la place du Port et de l'Abattoir, mettre en route la station inondation et informer les personnes les plus vulnérables (Terre de Beauchamp et Bas Quartier) via l'automate d'appel.

PLAN 1 Crue type mai 2013

Ce plan est enclenché lorsque le Rhône atteint une hauteur de 7,40 m au Moulin du Major (5 m au quai de Luynes).

La cellule de crise municipale est activée, les chemins de Beauchamp et de la Baume sont fermés, la population est alertée via l'automate d'appel, et les panneaux d'affichage communaux.

PLAN 2

Ce plan est enclenché lorsque le Rhône atteint 7,90 m au Moulin du Major (5,50 m au quai de Luynes).

L'équipe municipale s'assure d'alerter une seconde fois les personnes vulnérables par l'automate d'appel et les panneaux d'affichage. Elle relaye l'information par haut-parleurs et prévient les habitations exposées directement sur le terrain via le véhicule de la Police Municipale. Si la crue se poursuit, du matériel est prévu pour fermer la porte métallique de la digue des Tullières.

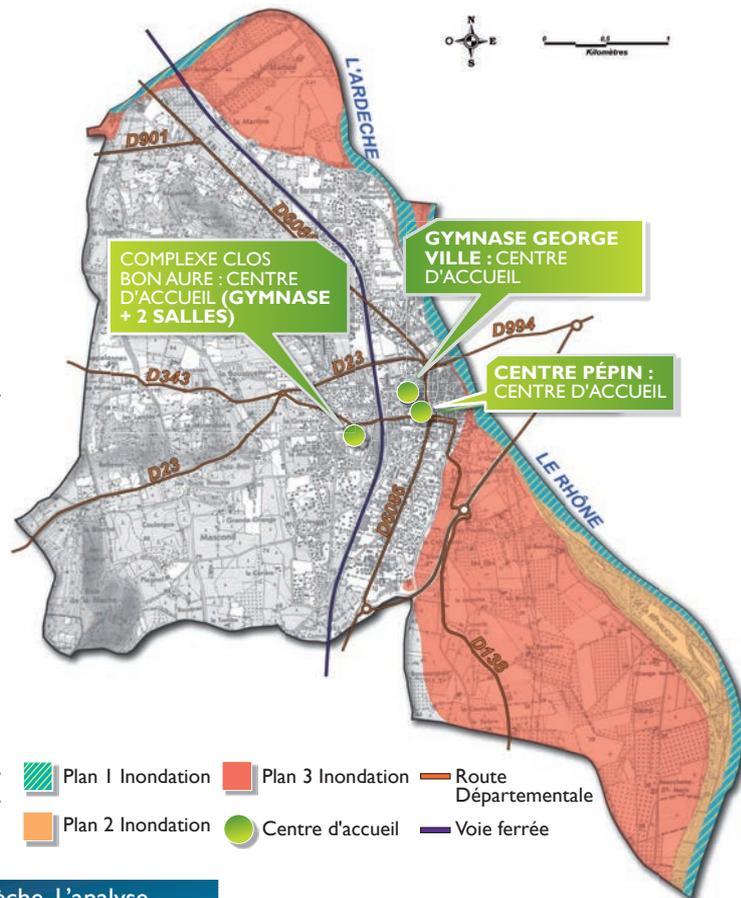
PLAN 3 Crue du Rhône type novembre 2002 et décembre 2003

Ce plan est enclenché lorsque le Rhône atteint 8,60 m au Moulin du Major (6,20 m au quai de Luynes).

L'équipe municipale s'assure d'alerter et de transmettre les consignes d'évacuation aux habitations exposées, d'ouvrir les centres d'hébergement (centre Pépin, Complexe Clos Bon Aure et gymnase George Ville) pour accueillir les personnes sinistrées. Elle ferme également la porte métallique de la digue des Tullières.

À NOTER

Ce plan d'action prend en considération les apports de l'Ardèche. L'analyse des différentes crues historiques et de leurs impacts sur la commune indique que l'Ardèche peut générer des désordres à Pont-Saint-Espirit pour des hauteurs d'eau supérieures à 5 m à la station de Vallon Pont d'Arc.





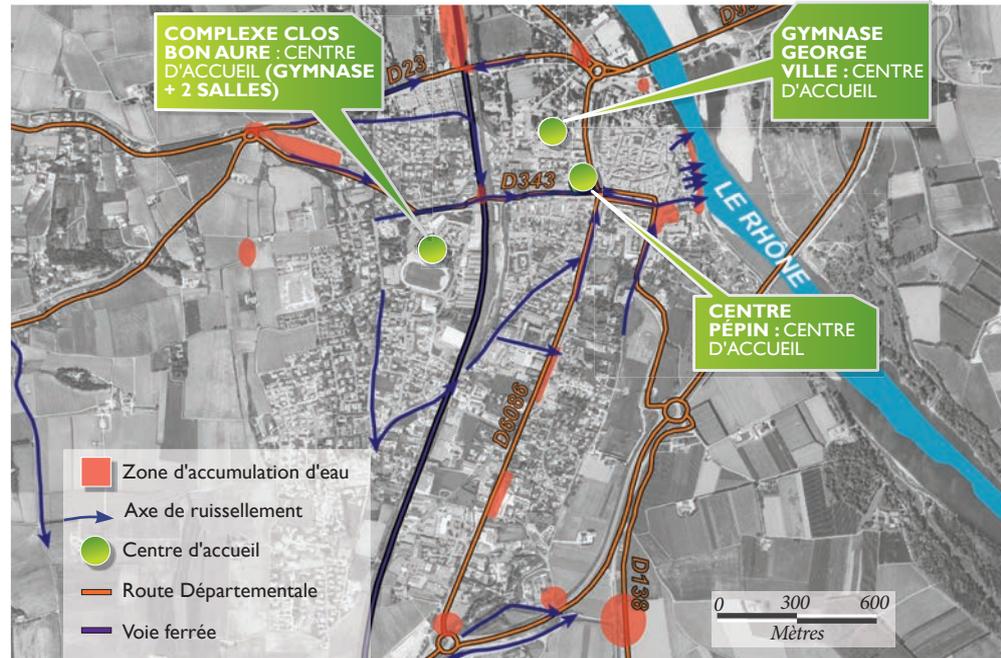
LE RISQUE RUISSELLEMENT

Des inondations rapides (torrentielles ou inondation par ruissellement) peuvent également se produire sur de nombreuses voiries du centre-ville. En cas de fortes pluies, plusieurs points sensibles sont rapidement inondés et nécessitent la fermeture provisoire des routes et une alerte aux enjeux concernés : le carrefour de la rue du 8 Mai, la rue Montplaisir, l'avenue Gaston Doumergue, les bas quartiers, le secteur des Tullières et le niveau de la zone d'activités près de l'avenue Général de Gaulle.

MESURES DE SAUVEGARDE

PLAN RUISSELLEMENT (septembre 2002)

Ce plan d'actions est enclenché lorsque de forts ruissellements sont constatés dans les secteurs les plus sensibles (passage inférieur de la voie ferrée rue Albert Camus, RD23, avenue Gaston Doumergue) ou lorsque les eaux pluviales s'accumulent au niveau des quais (secteur des Tullières).





LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



Il est consécutif à la présence du barrage de Villefort situé dans la haute vallée de l'Ardèche.

Si une rupture totale du barrage se produisait, les eaux libérées par le barrage mettraient plusieurs heures pour arriver à Pont-Saint-Esprit.

Cependant, les hauteurs d'eau prévues sur la commune seraient inférieures à la crue centennale de l'Ardèche.

**RISQUES INONDATION,
RUISSELLEMENT &
RUPTURE DE BARRAGE**

CENTRE D'ACCUEIL

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous tiendra informé du centre d'accueil ouvert (**CENTRE PEPIN, GYMNASSE DU CLOS BON AURE OU GYMNASSE GEORGE VILLE**).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

liées au risque inondation

AVANT

- ▶ Informez-vous sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'Etat).
- ▶ **Disposez d'un poste de radio à piles**, suivez les informations diffusées par votre radio de proximité (France Bleu Gard Lozère 103.5) et attendez les consignes des autorités.

PENDANT

A l'annonce de la montée des eaux :

- ▶ Fermez portes, soupiraux, aérations,... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- ▶ Coupez l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion.
- ▶ Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments.

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :

- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué.
- ▶ Ecoutez votre radio de proximité (France Bleu Gard Lozère 103.5) pour connaître les consignes à suivre.
- ▶ Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.

- ▶ Prenez vos papiers d'identité et si possible, fermez le bâtiment.
- ▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.
- ▶ Ne téléphonez qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours.
- ▶ N'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger.
- ▶ Ne restez pas dans votre véhicule, il risque d'être emporté.
- ▶ Ne revenez sur vos pas.

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir.

APRÈS

- ▶ Aérez et désinfectez les pièces.
- ▶ S'assurez-vous de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- ▶ Ne rétablissez l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- ▶ Pour préserver votre santé, ne consommez pas l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la mairie.
- ▶ Chauffez les locaux dès que possible.
- ▶ Etablissez l'inventaire des dommages.

LES BONS RÉFLEXES face au risque inondation



Évitez d'utiliser votre véhicule.



Montez à pied dans les étages.



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et aérations.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



Fermez le gaz et l'électricité.



Ecoutez votre radio de proximité France Bleu Gard Lozère 103.5.



LE RISQUE FEU DE FORÊT

La commune de Pont-Saint-Esprit possède deux espaces boisés :

- une zone située au sud-ouest de la commune (quartiers de la Blâche et Pas des Juifs) ;
- une zone située au nord-ouest (quartier Saint-Panrace).

Quelques habitations isolées se trouvent à proximité de ces espaces boisés.

Entre 1973 et 2014, dix feux de forêt se sont produits sur le territoire communal. Pour cette période, le total des surfaces brûlées a été de 13,2 hectares.

MESURES DE SAUVEGARDE

En cas de sinistre, le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché en collaboration avec les services de secours. Selon la situation et après expertise des services de secours, il vous sera demandé d'évacuer et de vous mettre à l'abri dans les centres d'accueil : centre Pépin, complexe du Clos Bon Aure ou gymnase GeorgeVille.

DÉBROUSSAILLEMENT :

Vous êtes dans l'obligation de débroussailler (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier).

Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir et atténuer la progression du feu.

** la zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contacter la DDTM au 04 66 56 27 80.*

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

liées au risque feu de forêt

AVANT

- ▶ Repérez les chemins d'évacuation et les abris.
- ▶ Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).
- ▶ Débroussailliez autour des habitations et le long des voies d'accès.
- ▶ Vérifiez l'état des fermetures (portes, volets, et de la toiture...).

PENDANT

Surpris par un départ de feu :

- ▶ Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).
- ▶ Si possible, attaquez le feu.
- ▶ Ouvrez votre portail pour faciliter l'accès des pompiers.
- ▶ Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et éloignez-les si possible du bâtiment.
- ▶ Respirez à travers un linge humide.
- ▶ A pied, recherchez un écran (rocher, mur).
- ▶ En voiture, ne sortez pas du véhicule.

- ▶ Dans la nature, éloignez-vous dans le sens du vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.
- ▶ Restez à votre domicile ou entrez dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment bien protégé est le meilleur abri.
- ▶ Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres.

Pour éviter de provoquer des appels d'air :

- ▶ Bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...).
- ▶ Arrêtez la ventilation, rentrez les tuyaux d'arrosage, la fumée arrive avant le feu.
- ▶ Suivez les instructions des pompiers, ils connaissent le danger.

Le passage du feu, ne dure pas très longtemps : gardez votre calme, les secours arrivent.

APRÈS

- ▶ Eteignez les foyers résiduels.
- ▶ Aérez et désinfectez les pièces.



LES BONS RÉFLEXES

face au risque feu de forêt



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation, arrosez les abords.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Fermez les volets, portes et fenêtres, calfeutrez-les avec des linges mouillés.



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités.



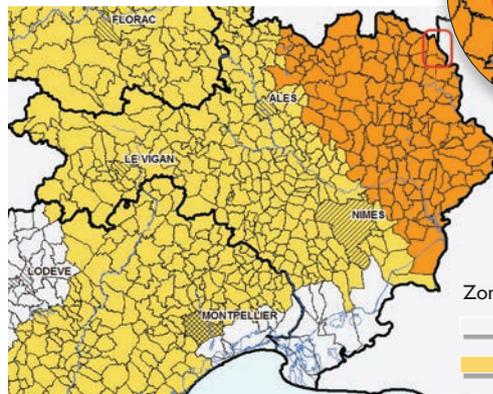
LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme ou tremblement de terre est un mouvement sur une faille qui engendre des secousses plus ou moins violentes et destructrices à la surface du sol.

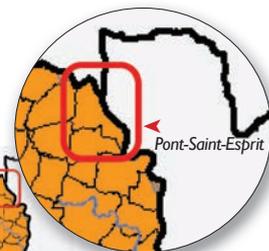
La classification du zonage réglementaire de l'aléa sismique en France, en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011, définit cinq zones de sismicité croissante basées sur un découpage communal :

- Sismicité 1 (très faible)
- Sismicité 2 (faible)
- Sismicité 3 (modérée)
- Sismicité 4 (moyenne)
- Sismicité 5 (forte)

Pont-Saint-Esprit est une commune classée en catégorie 3 dans le zonage sismique de la France, cela signifie que le risque est jugé modéré. La totalité du territoire communal est concernée et toutes les constructions peuvent potentiellement subir des dommages selon l'intensité et la durée du séisme.



Carte du risque sismique de mai 2011.
Source : www.developpement-durable.gouv.fr



Zone de sismicité

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Moyenne
- Forte

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

liées au risque sismique

PENDANT LA SECOUSSE

- ▶ Abritez-vous sous une table solide, un lit, un bureau, ou dans l'encadrement d'une porte, ou à l'angle d'un mur.
- ▶ N'allumez aucune flamme.
- ▶ Eloignez-vous des cheminées, fenêtres et balcons.
- ▶ N'utilisez pas les ascenseurs.

APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

- ▶ Méfiez-vous des répliques, d'autres secousses peuvent survenir.

DANS UN BÂTIMENT

- ▶ Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- ▶ Eteignez les sources de chaleur et les radiateurs.
- ▶ N'utilisez pas d'allumettes ou de briquets à cause du risque de fuite de gaz.
- ▶ Evacuez le bâtiment par les escaliers.

DANS LA RUE

- ▶ Eloignez-vous des constructions, dirigez-vous vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets et aux fils dénudés.
- ▶ Ne téléphonez pas.
- ▶ Ne fumez pas.

APRÈS LE SÉISME

- ▶ N'entrez pas dans les bâtiments.
- ▶ En cas d'ensevelissement, manifestez-vous en tapant contre les parois.
- ▶ Prenez contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.

LES BONS RÉFLEXES

face au risque sismique



Abritez-vous sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur et éloignez-vous des fenêtres.



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions et des lignes électriques et abritez-vous sous un porche pour éviter les chutes de débris.



En voiture, arrêtez-vous immédiatement à l'écart des constructions et des fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



Après la secousse, coupez gaz et électricité, ne fumez pas et supprimez toute flamme. Sortez du bâtiment sans prendre les ascenseurs, dirigez-vous vers un endroit dégagé.



Après la secousse, écoutez votre radio de proximité France Bleu Gard Lozère 103.5.



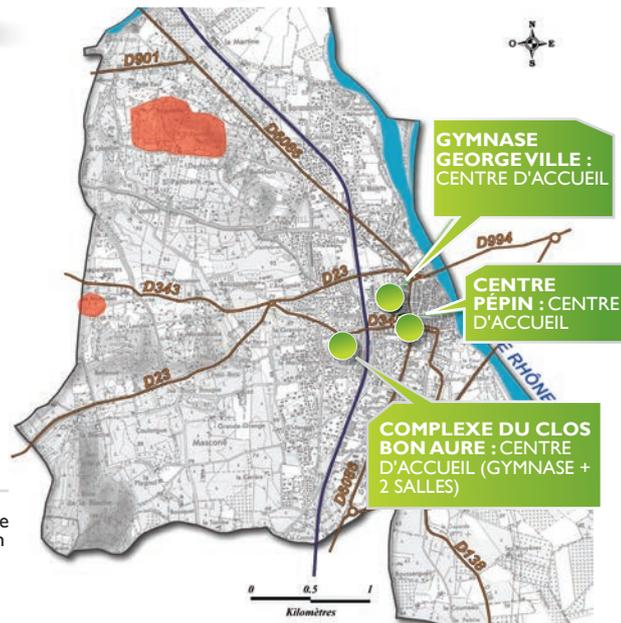
LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune de Pont-Saint-Esprit est soumise à un très faible risque de mouvement de terrain. Les principaux risques de mouvements de terrain résultent des travaux miniers et d'une carrière souterraine.

Suite à la fermeture de la mine de Saint-Julien-de-Peyrolas, les travaux effectués au lieu-dit Les Grandes Murailles sur la RD143 reliant Pont-Saint-Esprit à Saint-Paulet-de-Caisson sont susceptibles d'affecter la stabilité du sol.

D'autres travaux réalisés au niveau de la carrière souterraine de Saint-Pancrace ont également pour conséquence de déstabiliser le sol.

-  Zone exposée à un risque de mouvement de terrain
-  Centre d'accueil
-  Routes Départementales
-  Voie ferrée



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

liées au risque mouvement de terrain

PENDANT

- ▶ Evacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments.
- ▶ Ne revenez pas sur vos pas.
- ▶ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :

- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué.
- ▶ Ecoutez votre radio de proximité (France Bleu Gard Lozère : 103.5) pour connaître les consignes à suivre.
- ▶ Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.
- ▶ Prenez vos papiers d'identité et si possible, fermez le bâtiment.

▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.

▶ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

Gardez votre calme, les secours arrivent.

APRÈS

- ▶ Évaluez les dégâts.
- ▶ Informez les autorités.
- ▶ À l'intérieur : dès les premiers signes, évacuez les bâtiments.

LES BONS RÉFLEXES

face au risque de mouvement de terrain



Quittez rapidement les bâtiments.



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.



LE RISQUE NUCLÉAIRE

La commune de Pont-Saint-Esprit, située dans le périmètre des 10 km du site nucléaire de Tricastin, est comprise dans le champ d'application du Plan Particulier d'Intervention du site. La survenue d'un accident nucléaire représente donc un risque pour les biens et les personnes de la commune. A ce jour, aucun incident majeur n'est survenu sur le site de Tricastin. Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.

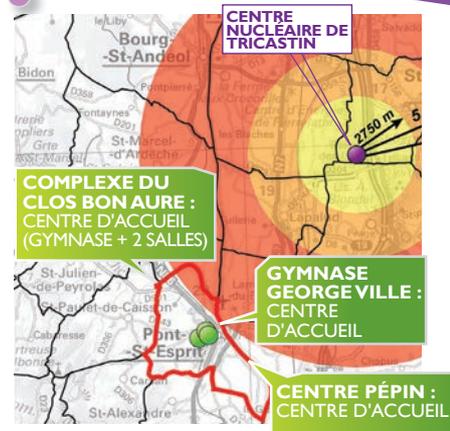
La population est également invitée à se référer à une plaquette d'information intitulée "Que faire en cas d'accident sur le site nucléaire du Tricastin ?" Cette plaquette est toujours d'actualité.

Si un accident majeur se produit dans une installation nucléaire et ne peut être maîtrisé, les risques sont de deux ordres :

- risque d'irradiation par une source radioactive. Il ne concerne que les personnes présentes à proximité de la source ;

- risque de contamination par des poussières ou des gaz radioactifs rejetés dans l'atmosphère (air respiré) ou par des retombées sur les sols (aliments frais ingérés).

Les conséquences pour l'individu sont fonction de la dose absorbée (durée d'exposition, proximité de la source radioactive, quantité et nature des produits ingérés ou inhalés). On se protège de l'irradiation par des écrans (plomb, métal) et de la contamination par le confinement.



- Centre d'accueil
- Limite communale de Pont-Saint-Esprit
- Périmètre P.P.I. 2750 m
- Périmètre P.P.I. 5 km
- Périmètre P.P.I. 10 km
- Centre nucléaire de Tricastin

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

liées au risque nucléaire

AVANT

- Informez-vous sur le risque, les moyens d'alerte communaux, les consignes de sécurité et les comportements à adopter en cas de survenue d'un accident nucléaire (DICRIM, guide d'information et de prévention, mairie, préfecture, services de l'Etat).
- Disposez d'un poste de radio à piles, suivez les informations diffusées par votre radio de proximité (France Bleu Gard Lozère : 103.5) et attendre les consignes des autorités.

PENDANT

Début de l'alerte (déclenchement de la sirène soit par l'exploitant, soit par le Préfet) :

- Tenez-vous informé de la situation et respectez les consignes des autorités.

ALERTE ET CENTRE D'ACCUEIL

En cas d'accident nucléaire, la sirène est déclenchée soit par l'exploitant, soit par le réseau national d'alerte. Cette alerte est relayée par des véhicules d'alerte dans les zones éloignées des sirènes.

En cas de décision d'évacuation prise par les autorités, la municipalité vous invite à vous rendre au centre Pépin, au complexe du Clos Bon Aure ou au gymnase George Ville qui feront office de salles de regroupement.

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.
- Evitez de passer des appels téléphoniques.
- Sur ordre du Préfet et des autorités municipales, allez chercher les comprimés d'iode en mairie.
- Ne prenez l'iode en comprimé que sur ordre du Préfet et en fonction de la posologie indiquée (par radio, tv).
- N'évacuez que sur ordre du Préfet (par radio, tv).

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir.

APRÈS

- Restez attentif à d'éventuelles consignes complémentaires des autorités.

- En fonction de votre lieu de résidence et de l'éloignement avec le lieu de l'accident :
 - les autorités vous inviteront à vous mettre à l'abri dans des centres d'hébergement hors zone à risque ;
 - les autorités délivreront des informations sur des restrictions d'accès à certaines zones et de consommation (interdiction de consommer certains produits du jardin etc.).

LES BONS RÉFLEXES

face au risque nucléaire



Abritez-vous.



Allez chercher les comprimés d'iode en Mairie sur ordre des autorités.



Les comprimés d'iode ne se prennent que sur ordre des autorités.



N'évacuez que sur ordre du Préfet.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible d'engendrer, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive, ou radioactive. Son transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraisons d'hydrocarbures dans les stations-services, de fioul et de gaz chez les particuliers, de chlore dans les piscines, etc. Sur la commune de Pont-Saint-Esprit, les matières dangereuses sont principalement véhiculées le long de :

- la RD 6086,
- la voie ferrée Givors/Grézan,
- l'antenne gazoduc Bagnols-sur-Cèze/Orange,
- l'antenne gazoduc Bollène/Pont-Saint-Esprit.

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion ainsi que le symbole

qui affiche le danger principal, pour permettre au secours d'identifier les produits.

Eloignez-vous le plus rapidement possible, puis alertez les secours et la mairie.

MESURES DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde détaille les principales actions à réaliser dans le cadre d'un accident de Transport de Matières Dangereuses.

En cas d'accident, un périmètre de sécurité sera mis en place par les services de secours avec l'appui de la mairie. La population riveraine sera informée de la situation et des mesures de sauvegarde à respecter. En fonction du danger, les pompiers demanderont le confinement ou l'évacuation des habitants.

Tous travaux à proximité d'une canalisation de gaz doivent faire l'objet d'une Déclaration d'intention de Commencement de Travaux auprès de l'exploitant.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

liées au risque transport de matières dangereuses

AVANT

Informez-vous sur les risques, le signal d'alerte (sirène) et les consignes de confinement.

Rappel : le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute 41 secondes, séparées par un intervalle de 5 secondes.

PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident :

- ▶ Donnez l'alerte (18 ou 112 : sapeurs-pompiers, 17 : police) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (losange coloré sur le véhicule), la nature du sinistre.
- ▶ S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie et éloignez-vous.
- ▶ Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou

quittez rapidement la zone (éloignement). Lavez-vous en cas d'irritation et si possible changez-vous.

- ▶ L'alerte sera transmise par le système de sonorisation communal.

APRÈS

- ▶ Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte (radio ou signal sonore de 30 secondes diffusé par les sirènes d'alertes civiles), aérez le local.

LES BONS RÉFLEXES face au risque de transport de matières dangereuses



Ne fumez pas, pas de flammes, ni d'étincelles.



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.
Éloignez-vous en.



Centre d'accueil

Axes TMD

— D6086

— Voie ferrée Givors/Grézan

— Gazoduc Bollène / Pont-Saint-Espirit

Axes TMD secondaires

— Autres routes départementales



RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Tempête, neige-verglas, canicule, grand froid

LES ALÉAS MÉTÉOROLOGIQUES

Pont-Saint-Esprit peut également être exposée aux événements climatiques tels que les tempêtes ou les fortes chutes de neige. La commune a notamment été affectée par deux épisodes neigeux importants en 2006 et mars 2010.

PHENOMENES DE VENT VIOLENT, NEIGE ET VERGLAS

Pour ces phénomènes, qui, peuvent concerner la commune de Pont-Saint-Esprit, la carte de vigilance a vocation à attirer l'attention sur leur occurrence et leur intensité dans les 24 heures à venir sur tout ou partie du département.

Les conditions de déclenchement du niveau de vigilance dépendent de la climatologie locale et de facteurs conjoncturels.

PHENOMENES DE CANICULE ET GRAND FROID

Pour la canicule, le danger est lié à la fois à l'intensité et à la durée du phénomène. Un pic ponctuel de température ne donne pas lieu à une vigilance orange ou rouge. Le risque sanitaire associé, évalué par l'INVS, (Institut National de Veille Sanitaire) est également pris en compte pour établir le niveau de vigilance.

■ AU NIVEAU 1 DU PLAN CANICULE : VEILLE SAISONNIÈRE

La veille saisonnière est activée automatiquement du 1^{er} juin au 31 août. La mairie de Pont-Saint-Esprit organise une cellule de veille sanitaire qui a pour mission de contacter, chaque jour, les personnes âgées qui se sont manifestées pour bénéficier de ce service. En effet, les personnes intéressées par ce service peuvent contacter au sein de la mairie, le **Pôle de la solidarité** au numéro de téléphone suivant : **04 66 39 43 09**.

Un agent municipal de ce service a pour mission de rendre visite à ces personnes, le cas échéant.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ liées aux risques météorologiques

A L'ANNONCE DE L'ÉVÉNEMENT

- ▶ Suivez les recommandations des autorités.
- ▶ Tenez-vous informé de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias (TV, réseau Radio France : France Bleu Gard Lozère 103.5).
- ▶ Faites le tour du patrimoine immobilier pour réaliser les actions préventives.
- ▶ Prévoyez des vivres et de l'eau potable pour quelques jours en cas d'isolement communal.
- ▶ Prévoyez le matériel en cas de coupure de courant (groupe électrogène, bougies, poste à piles, lampe torche...).
- ▶ Manifestez-vous auprès de la mairie si vous vivez seul, ou si vous êtes isolé ou vulnérable (maladie, besoin de soins médicaux...).

PENDANT

- ▶ Suivez les recommandations des autorités.
- ▶ Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias (TV, réseau

■ AU NIVEAU 2 DU PLAN CANICULE : MISE EN GARDE ET ACTIONS.

■ AU NIVEAU 3 : MOBILISATION MAXIMALE

La mairie de Pont-Saint-Esprit accentue la vigilance de sa cellule de veille sanitaire ; elle transmet des consignes de lutte contre la chaleur à toutes les personnes vulnérables recensées par contacts personnalisés (appels téléphoniques quotidiens, déplacements d'un agent municipal à domicile si nécessaire), l'utilisation du système automatisé d'appels ne devant venir qu'en dernier ressort (cas d'extrêmes urgences).

Radio France : France Bleu Gard Lozère 103.5).

- ▶ Évitez de circuler. En cas de déplacement obligatoire limitez votre vitesse sur route et autoroute et renseignez-vous sur les conditions de circulation (Bison Futé et le site Inforoute).

APRÈS

- ▶ Suivez les recommandations des autorités.
- ▶ Prenez des photos avant la réalisation de toute intervention afin de conserver une trace pour les dossiers d'assurance.

LES BONS RÉFLEXES face aux risques météorologiques



Ne vous promenez pas en forêt en cas de fort vent.



Évitez de circuler ; en cas de déplacements obligatoires, limitez votre vitesse sur route et autoroute et renseignez-vous sur les conditions de circulation.



Fermez les portes, fenêtres et volets.

LES DÉMARCHES D'INDEMNISATION

- ➔ **Contactez votre assurance**, et reportez-vous à votre contrat.
- ➔ **Prenez des photos** des objets et zones endommagées.
- ➔ **Ne rien jeter** avant le passage de l'expert.
- ➔ Déclarez le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez connaissance. Adressez votre déclaration **par lettre recommandée avec accusé de réception**.
- ➔ Effectuez vos déclarations auprès de votre assureur **dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel.

EN CAS DE CRISE

Vous pouvez contacter
la Mairie de Pont-Saint-Esprit :

TÉL. : 04 66 90 34 00

**Si vous êtes témoin
d'une situation de détresse,
alertez les pompiers :**

 **18** (poste fixe)
112 (portable)

Autres numéros de secours :

POLICE 17 - SAMU 15
CANICULE INFO SERVICE :
0 800 06 66 66

ALERTE 

➔ **Des informations et consignes
sont transmises par téléphone
(automate d'appel).**

➔ **Vérifiez auprès des services de
la mairie que vous êtes bien
inscrits sur les listes de diffusion.**

LIENS INTERNET UTILES @

Prévisions et vigilances météorologiques :
www.meteo.fr

Carte de vigilances crues :
www.vigicru.es.ecologie.gouv.fr

Préfecture du Gard :
www.gard.gouv.fr

Préfecture d'Ardèche :
www.ardeche.gouv.fr

Préfecture du Vaucluse :
www.vaucluse.gouv.fr

Ministère de la Prévention des risques
majeurs : www.prim.net

Assurance : le CDIA / Centre de
Documentation et d'Information
de l'Assurance : www.cdia.fr

